

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, M. Julien CHENUT, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Martine HENRIOT-JEHEL représentée par M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Joël COFFINET représenté par Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Jacky NGUYEN représenté par Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Sylvie FERRIOT représentée par M. Gérald MANCE, Mme Assma NAJEM représentée par M. Pascal LANDREAT.

Secrétaire de Séance : M. Julien CHENUT

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

1-TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2024

Adopté à l'unanimité

2-REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DENOMMEE SPL-XDEMAT

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Le département de l'Aube à l'initiative de cette action, restera toujours majoritaire.

3-TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES - EXONÉRATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS ACHEVÉS AVANT LE 1^{ER} JANVIER 1989 AYANT FAIT L'OBJET DE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DESTINÉES À ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Cette délibération s'inscrit dans le débat actuel sur les économies d'énergie. Elle est cumulable avec les aides de l'Etat, de la Région... C'est intéressant pour les administrés concernés.

4-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - CORRECTION DE LA DELIBERATION TRANSMISE ANTERIEUREMENT (N°2023-04-03)

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : La ville est passée de la comptabilité M 14 à M57 en début d'année. Il s'avère qu'en fonctionnement, on ne peut plus inscrire de sommes en dépenses imprévues. Aussi, il convient de rectifier la délibération initiale et d'affecter les 323 374,72 € en compte 68 (provisions) et qui s'ajoutent aux 135 000 € initialement inscrits, ce qui fait un total de 458 374,72 €. C'est une correction de pure forme qui ne change pas l'équilibre du budget.

Concernant le budget investissement, nous avons dû passer des écritures en dépenses et en recettes concernant les études de l'éco quartier. Aussi, nous avons affecté 16 250 € en 20 (immobilisations corporelles) et 177 801 € en 041 (opérations patrimoniales) en recettes et en dépenses. Tout ceci s'est fait avec la validation de la DGFIP.

5-LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR DECLASSEMENT D'UNE VOIRIE COMMUNALE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Cette démarche permet d'accompagner les entreprises qui veulent s'agrandir ou s'implanter sur la ville. De plus, la zone qui sera vendue est actuellement un lieu délaissé et souvent l'endroit où s'accumule des déchets sauvages. Cette vente va aussi permettre de résoudre ce problème.

6-UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LE CONCESSIONNAIRE FRANCE TELECOM ORANGE

Adopté à l'unanimité

7-RENOUVELLEMENT DU CONTRÔLEUR DE FEUX DE L'INSTALLATION SIGNALISATION LUMINEUSE - REMPLACEMENT DES OPTIQUES DE FEUX TRICOLORES - INTERSECTION AVENUE JULES GUESDE – RUE SARRAIL

Adopté à l'unanimité

8-RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE 4

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Il s'agit d'engager la dernière phase du passage en leds de notre éclairage public. J'ajoute que nous avons déjà voté la dépense globale qui s'élève à près de 437 000 €. Nous espérons que les travaux seront réalisés d'ici la fin de l'année car les tarifs d'électricité vont augmenter dès le 1^{er} janvier 2024 pour nous, collectivité. Cela nous permettra de maîtriser les consommations. C'est un investissement productif qui nous permettra de réaliser des économies pour les années futures. Je remercie Joëlle GUINOT-HARTERT qui suit de près ce dossier et intervient régulièrement auprès du syndicat SDEA pour faire avancer notre dossier.

9-MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU N° 3 - DECISION DE NE PAS SOUMETTRE A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Adopté à l'unanimité

10-MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME N° 3 – DEFINITION DES MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Adopté à l'unanimité

11-REVISION DU PLU ET MODALITES DE CONCERTATION

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Nous devons mettre notre PLU en cohérence avec le SCOT car notre commune se situe dans son périmètre. Il faut donc revoir certaines règles d'urbanisme. Nous aurons à traiter notamment de la non artificialisation des terres. Aujourd'hui, nous avons encore sur la ville des hectares ouverts à l'urbanisation que nous devons limiter. Je vous propose de créer un groupe de travail pour réfléchir plus largement aux règles à revoir comme les espaces publics, le stationnement, les hauteurs de clôtures, la consommation foncière... Nous serons bien entendu accompagnés par un cabinet. Cette démarche nous engage sur 2/3 ans minimum.

12-MISE A JOUR DE LA CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET L'UTILISATION DU CIMETIERE ET DE L'EGLISE DE PONT-SAINTE-MARIE AVEC LAVAU

Adopté à l'unanimité

13-REQUALIFICATION DU QUARTIER DEBUSSY - MISE EN PLACE D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE - CONVENTIONNEMENT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE GRAND EST

Adopté à l'unanimité

14-REVISION DU REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Je remercie le Comité Technique, composé d'agents et d'élus, d'avoir travaillé sur ce dossier pour remettre à plat les congés.

15-MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR – ACCUEIL PERISCOLAIRE

Adopté à l'unanimité

16-CENTRE MEDICO-SCOLAIRE – RENOUELLEMENT DE LA CONVENTION

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Le centre médico scolaire nous permet de mutualiser les moyens et d'avoir un coût moindre.

Cathy PLAQUEVENT : j'ajoute que c'est même obligatoire car nous sommes une ville de plus de 5 000 habitants. Pour information, l'année dernière, le centre médico scolaire a accueilli 436 enfants tout confondu et a coûté à la ville 2 327 €. Pour l'année prochaine, il y aura une augmentation de 7 %.

17-CENTRE DE LOISIRS – SEJOUR A GERARDMER ETE 2023

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : La CAF est présente sur plusieurs dispositifs et peut diminuer le coût de participation des familles.

18-ACCUEIL DE LOISIRS – MISE A JOUR DES TARIFS

Adopté à l'unanimité

19-RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFICATION SOCIALE ET MISE A JOUR DES TARIFS

Adopté à l'unanimité

20-CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS – RECONDUCTION DU MANDAT, MISE EN PLACE D'UNE REGIE ET ADOPTION DE TARIFS POUR VENTE D'OBJETS

Adopté à l'unanimité

21-ACCUEILS PERISCOLAIRES – MISE A JOUR DES TARIFS

Adopté à l'unanimité

Cathy PLAQUEVENT : Les tarifs augmentent de 1,50 € sur chaque tranche. J'ajoute que nous avons fait le tour des villes de l'agglomération qui appliquent une moyenne de 16 €.

22-RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPLFPA CAMPUS TERRES DE L'AUBE

Adopté à l'unanimité

23-DECLARATION DES DROITS DE L'ARBRE PAR L'ASSOCIATION A.R.B.R.E.S REMARQUABLES

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Nous avons un arbre remarquable sur la ville, dans le parc Lebocey que nous préservons. C'est plus compliqué lorsque des arbres sont sur le domaine privé. Il faut donc sensibiliser les habitants et c'est le sens de cette démarche. Le cinéma UTOPIA avait projeté un film sur les arbres remarquables et il y a eu beaucoup de monde à cette séance. Une 2^{ème} projection est prévue à l'automne et un 2^{ème} film est en préparation.

24-DEMANDE FOND DE CONCOURS TCM - ACQUISITION MOBILIERS VELOS – ECO QUARTIER DU MOULINET

Adopté à l'unanimité

25-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ARTES POUR L'EXPOSITION « LA PLACE DU VERRE DANS L'ART CONTEMPORAIN ».

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Jean-François Lemaire est un artiste maintenant reconnu sur le plan national et international. Il a exposé récemment en Belgique et va bientôt exposer aux Etats Unis.

Véronique HEUILLARD : TCM a voté une subvention de 4 600 € et ARTES va également bénéficier du soutien de la Région et du Département pour cette exposition.

26-ESPACE JEUNES – SEJOUR AU LAC DU DER / ETE 2023 (8 – 12 ANS)

Adopté à l'unanimité

27-ESPACE JEUNES – SEJOUR AU LAC DU DER – ETE 2023 (12 – 16 ANS)

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL (AGENTS CONTRACTUELS) ET CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT (AGENT FONCTIONNAIRE) FILIÈRE CULTURELLE – CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 20

*Le Maire,
Pascal LANDREAT*

